

## Demande d'autorisation de faire du commerce d'animaux

1	Autorité et auteur de la demande	
1.1	Adresse du service cantonal de la protection des animaux (adresse d'envoi):	1.2 Nom et adresse de la personne responsable (auteur de la demande):
		Coordonnées (tél., fax, e-mail, site Web):
2	Nature et durée du commerce	
2.1	Nature du commerce	2.2 Durée
	Commerce zoologique (avec magasin(s)) Courtage d'animaux (transshipping) Commerce (sans magasin) Autres, préciser:	Début de l'activité (date/date d'ouverture):
		Fin de l'activité (date/indéterminée):

### 3 Personne responsable de la garde des animaux dans le commerce

# 3.1 Nom, adresse, coordonnées Identiques à ceux de l'auteur de la demande Autre personne (nom, adresse, coordonnées): Gardien d'animaux (art. 195, OPAn) Formation spécifique indépendante d'une profession (art. 197, OPAn) Formation avec attestation de compétences (art. 198, OPAn) Formation continue dans le commerce zoologique (art. 103, let. b, OPAn) Autre formation, préciser:

- > Si le recours à des spécialistes s'avère indispensable ou si la détention nécessite plus d'un gardien, remplir également le formulaire annexe «Fiche du personnel».
- **)** Joindre les documents sur la formation en cas de nouvelle détention (si nécessaire).

### 4 Personnel chargé de la garde d'animaux

# 4.1 Nombre total de postes exprimé en pourcent (hors apprentis)

Gardiens d'animaux (art. 195, OPAn):	%	Personne(s) ayant une ou plusieurs autres formations:
Personne(s) ayant une formation spécifique indépendante d'une		%
profession (art. 197, OPAn):	%	%
Personne(s) ayant une formation avecattestation de compétences		%
(art. 198, OPAn):	%	%
Formation continue dans le commerce zoologique (art. 103, let. b, OPAn):	%	%
Spécialiste du commerce de détail	70	
(art. 103, let. b, OPAn):	%	
Personne(s) sans formation (assistant(s)):	%	

- > Si le recours à des spécialistes s'avère indispensable, remplir également le formulaire annexe «Fiche du personnel».
- **>** Joindre les documents sur la formation (si nécessaire).

5	Adresse de la detention d	d'animaux et	den	nomination du magasin ou de la filiale		
				S'il s'agit d'une autre personne (nom, adresse, coordonnées):		
	ures d'ouverture: uctures ouvertes au public):					
(30)	actures ouvertes au publicy.					
6	Catégories d'animaux					
6.1	6.1 Animaux/groupes d'animaux		6.2 Animaux dont la détention ou l'importa- tion est soumise à autorisation			
	Autres mammifères Oiseaux d'ornement Psittacidés Poissons Reptiles/amphibiens			<ul> <li>détention soumise à autorisation selon:</li> <li>la législation sur la protection des animau (détention d'animaux sauvages)</li> <li>la législation sur la chasse (mammifères, oiseaux)</li> <li>la loi sur la protection de la nature et du paysage</li> <li>autres, préciser:</li> </ul>		
	Animaux vertébrés					
>	En cas de détention d'animaux sauvages soumise à autorisation, veuillez remplir la demande d'autorisation séparée.			importation soumise à autorisation du fait de: la protection des espèces la protection contre les épizooties		
				soumise à aucune obligation d'autorisation		
7	Animaux					
7.1	Espèce / catégorie animale, ca	pacité d'héber	geme	ent et volume commercial		
	om our les animaux sauvages, Capacité d'accue diquer le nom zoologique): (hébergement et			Volume commercial ns): (volume commercial annuel prévu)		
>	Si le commerce regroupe plus de	trois espèces ani	imales	es différentes, remplir également le formulaire		

annexe «Animaux».

	Importation Commerce Elevage Achat et/ou échange Courtage d'animaux D'un particulier		1	Nom, adresse, coordonnée	es:	
8	Détention d'anin	maux				
_	pace à disposition: no ngar à fourrage, etc.)	ombre de locaux, type d' ) et surface	'util	lisation (espace de vent	e, isolement,	
	méro d'enclos/ mbre d'espaces:	Type d'utilisation:			Surface (en m²):	
1						
3						
	Possibilité d'isolement	t				
>	Si la structure comporte plus de trois types d'enclos différents, remplir également le formulaire annexe «Enclos».					
8.2	Installations spécial	les				
				Particularités (climat, sécurité, autres) Description:		

7.2 Provenance des animaux

### 8.3 Enclos: dimensions, installation et conditions climatiques

	Correspondent à l'Ordonnance sur la protection des animaux du 23 avril 2008.  Dérogations aux dispositions sur la protection des animaux.  Description (dimensions, installation d'enclos aux normes et densité animale):		
9	Traitement des animaux		
9.1	Manipulations	9.2 Présentation des animaux	
	Aucune, à l'exception des soins usuels Marquage, p. ex. baguage des oiseaux Détermination du sexe de reptiles ou	Protection des animaux contre d'éventuelles interventions des acheteurs par les mesures suivantes:	
	d'oiseaux, méthode:		
	Mise à mort d'animaux, méthode:		
	Ejointage d'oiseaux, méthode(s):		
	Autres, lesquelles:		

10 Transpo	rt des animaux					
Transport e	effectué par le détenteur des animaux effectué par un transporteur nel; si oui, nom, adresse et autorisation:		Transport effectué par d'autres personnes, préciser:			
11 Confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations données dans le formulaire						
Lieu, date et no	om de l'auteur de la demande:	Do	•			

Veuillez renvoyer le formulaire complété au service cantonal de la protection des animaux. (cf. adresse page 1, en haut à gauche).